

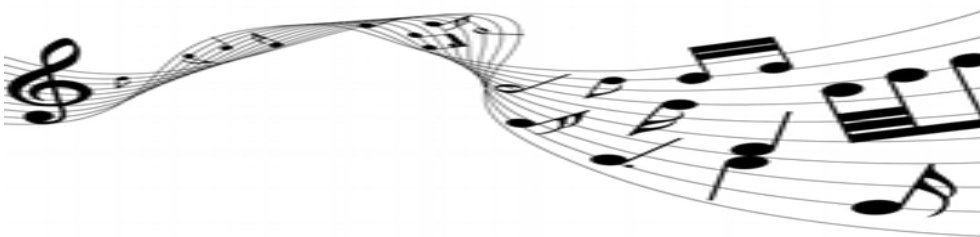
# ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE DE CHATEAULIN

*« La musique commence là où s'arrête le pouvoir des mots »*

Richard Wagner

## REGLEMENT PEDAGOGIQUE

JUIN 2012 ( mis à jour en novembre 2018 )



L'École Municipale de Musique de Châteaulin a pour mission d'offrir dans les meilleures conditions pédagogiques à autant d'enfants, d'adolescents et d'adultes qu'il est possible, une pratique et une culture musicale dans les disciplines proposées, de propager l'art musical, susciter l'éclosion de vocations ou encore former de futurs amateurs actifs, éclairés et enthousiastes. Elle développe une pédagogie organisant l'articulation entre la formation et la diffusion dans une démarche de responsabilité et d'autonomie. Des pratiques collectives (ensembles de classes, groupe vocal, chœur de scène, musique de chambre, ensemble à cordes, ateliers de musiques actuelles, orchestre d'harmonie) font partie intégrante de la formation des élèves dès la deuxième année du 1er cycle. L'équipe pédagogique est composée de dix professeurs diplômés, encadrés administrativement par un directeur et une secrétaire. L'enseignement est dispensé sur 34 semaines environ.

L'École de Musique accueille chaque année un certain nombre d'élèves (≈235), dont une trentaine d'adultes. Elle se situe au Gerموir, bâtiment réhabilité en établissement culturel (depuis novembre 2012), sur la hauteur de la ville, près de la gare. Elle dispose de deux bureaux pour l'administration et cinq salles de cours dont une grande qui sert pour les pratiques collectives et lieu de diffusion. L'installation de l'École Municipale de Musique et la création de deux studios dédiés aux musiques actuelles dans les nouveaux locaux au Gerموir, permet donc d'ouvrir l'école à un nouveau style musical.

Une politique de diffusion appelée Moment Musical se traduit par une programmation, dans la mesure du possible mensuelle, et propose à tout public, des formes artistiques diversifiées et aborde des répertoires variés. Cette programmation fait l'objet d'information et de publicité régulière. Les élèves apprennent à se produire en public lors d'auditions, de concerts ou de projets croisés au sein même de l'établissement ou vers d'autres établissements, ceci faisant partie intégrante du projet pédagogique. Ces manifestations se situent principalement dans la salle Berlioz de l'école, la salle des fêtes, l'espace Coatigrac'h, la Bibliothèque et le Run Ar Puns.

L'École de Musique constitue sur le plan local, un pôle musical dynamique de la vie culturelle de la commune. Elle propose à des publics inscrits ou non une programmation culturelle diversifiée. Elle développe un partenariat avec l'Éducation Nationale avec l'intervention d'une Dumiste et intervient dans des présentations d'instruments, divers spectacles, chorale et orchestre, création de comédies musicales.

Des partenariats sont aussi créés avec, le Run Ar Puns, (voir projet en annexe), la bibliothèque municipale, l'École de danse associative DANZA (voir projet en annexe), l'Éducation Nationale, l'Association Polysonnance et des communes extérieures pour l'organisation de concerts.

Elle est régie par un règlement intérieur voté par le Conseil Municipal.

Des réunions de concertation et d'organisation sont régulièrement organisées au sein de l'École de Musique sous l'égide du directeur. Le cursus d'études est organisé sur la base du schéma d'orientation de l'enseignement artistique spécialisé (Ministère de la Culture et de la Communication). Il est composé d'un cycle d'initiation suivi de deux cycles, et permet d'aller encore plus loin grâce à un cycle perfectionnement.

### **Objectifs :**

- Favoriser une première approche pour les plus jeunes au geste musical et à la danse par des cours d'éveil musique et danse.
- Apporter une pratique musicale autonome.
- Donner le sens de la pratique collective.
- Disposer d'une éducation artistique large et transversale.
- Impliquer les élèves dans une activité musicale comme acteur et spectateur.
- Développer des actions en milieu scolaire.
- Favoriser l'approche aux concerts des publics inscrits et non-inscrits sur des répertoires et des formations connus ou moins connus.

### **I- Admission à l'École de Musique : les grands principes**

Une réunion avec tous les élèves et leur famille est organisée chaque année début septembre et leur permet de mieux connaître le fonctionnement de l'établissement.

Âge d'admission:

- Éveil musique et danse à partir de 5 ans.
- Initiation musicale et découverte des instruments à partir de 6 ans.
- Formation musicale et instrumentale à partir de 7 ans ( se renseigner selon les instruments pour commencer dès l'âge de 5 ou 6 ans).

Priorité d'admission: sont considérés prioritaires:

- les élèves réinscrits avant la date butoir définit chaque année par l'école sur les élèves nouvellement inscrits.
- Les enfants et adolescents Châteaulinois .
- Les adultes Châteaulinois .

Attribution des cours:

Dès validation de l'inscription de l'élève, le secrétariat propose un jour et un horaire de cours collectif de formation musicale et des pratiques collectives.

En formation instrumentale et chant, le professeur fixe en accord avec l'élève un jour et un horaire de cours pour l'année scolaire.

L'enseignement de plusieurs instruments est autorisé selon les places disponibles et renouvelable annuellement après accord du directeur et des professeurs selon les résultats de l'élève dans les disciplines concernées.

Obligation des élèves:

De par son inscription à l'École de Musique, l'élève s'engage à faire l'acquisition du matériel utile au bon déroulement de sa formation (instrument et accessoires, partitions...) et à disposer du temps nécessaire au travail individuel demandé par l'équipe enseignante.

**Une fois admis à l'École de Musique, les élèves sont tenus de s'informer des dates des examens ou auditions les concernant.**

**Tout élève absent à l'examen de fin de cycle de formation musicale ou formation instrumentale ou Chant reste dans le niveau de l'année en cours.**

## **II- L'offre de formation**

Les listes suivantes résument l'ensemble des disciplines proposées au 1er septembre 2012.

L'offre disciplinaire est susceptible de modification selon le projet de l'établissement.

Culture musicale:

- Éveil musique et danse à partir de 5 ans (durée 1 an).
- Initiation musicale et découverte des instruments à partir de 6 ans (durée 1 an).
- Formation musicale cycle 1 et 2 (durée de chaque cycle: 4 ans).
- Musique Assistée par Ordinateur (M.A.O.) en partenariat avec l'association Run Ar Puns pour certains élèves des 1er et 2nd cycles de FM .

Pratique instrumentale: à partir de 5 , 6 ou 7 ans selon l'instrument

- Piano, Synthétiseur,
- Guitares : classique, électrique, basse électrique
- Oud, Luths, Théorbe
- Violon, Alto, Contrebasse
- Flûte traversière
- Clarinette
- Saxophone
- Trompette, Cornet
- Trombone, Tuba

- Percussion, Batterie

### Pratiques vocales

- Chœur de scène (7-13 ans)
- Cours de Chant à partir de 11 ans
- Atelier voix Musiques Actuelles Amplifiées
- Groupe vocal à partir de 13 ans

### Pratiques collectives (cf. Annexe)

- Ensembles de classes
- Musique de chambre
- Ateliers de musiques actuelles
- Ensemble à cordes
- Orchestre d'harmonie
  - Chœur de scène
  - Groupe vocal

Cursus adulte: cours de 30 minutes, formation musicale incluse par semaine avec le professeur d'instrument ou de chant. Ce dernier étant là pour mettre en place le projet de l'adulte dans tous styles musicaux. Pas d'examen, ni de durée dans le cursus adulte, mais il est conseillé de participer aux pratiques collectives.

## **III- Déroulement des études**

### Formation musicale:

<b>Appellation</b>	<b>Abréviation</b>	<b>Durée du cours</b>	<b>Durée du cycle</b>
Éveil musique et danse	Éveil	45 min	2 ans
Initiation musicale	Initiation	45 min	
Cycle 1 1ère année	1C1	60 min	4 à 6 ans
Cycle 1 2ème année	1C2	60 min	
Cycle 1 3ème année	1C3	60 min	
Cycle 1 4ème année	1C4	60 min	
Cycle 2 1ère année	2C1	60 min	4 à 6 ans
Cycle 2 2ème année	2C2	60 min	
Cycle 2 3ème année	2C3	60 min	
Cycle 2 4ème année	2C4	60 min	

## Formation instrumentale ou vocale

<b>Appellation</b>	<b>Abréviation</b>	<b>Durée du cours</b>	<b>Durée du cycle</b>
Initiation musicale	Initiation	20 min	1 à 2 ans
Cycle 1 1ère année	1C1	20 min	3 à 5 ans
Cycle 1 2ème année	1C2	20 min	
Cycle 1 3ème année	1C3	30 min	
Cycle 1 4ème année	1C4	30 min	
Cycle 2 1ère année	2C1	30 min	3 à 5 ans
Cycle 2 2ème année	2C2	30 min	
Cycle 2 3ème année	2C3	30 min	
Cycle 2 4ème année	2C4	30 min	
Perfectionnement	Perf	30 min	2 à 3 ans

## Cursus voix

<b>Appellation</b>	<b>Abréviation</b>	<b>Durée du cours</b>
Le chœur de scène	CHS	60 min
Le groupe vocal	GV	60 min
La classe de chant	Chant	20 ou 30 min
Atelier voix musiques actuelles amplifiées	AV	60 min

### **IV- Suivi des élèves**

Le suivi des élèves à l'intérieur de chaque cycle, outre les contrôles, se fait au moyen d'auditions. Le professeur est seul habilité à y inscrire ses élèves.

Ceux-ci doivent être inscrits (dès que le niveau le permet) au moins une fois au cours de l'année. En outre, de par la diversité des instruments et des formations instrumentales ou cursus voix proposés, les auditions permettent aux élèves, n'ayant pas encore de discipline instrumentale, d'assister, de se familiariser à l'écoute et de découvrir des instruments. Elles sont aussi une démarche de responsabilité et d'autonomie.

L'audition est le prolongement logique de la formation. Elle reste un moment privilégié de la réalisation musicale et du plaisir de jouer ou chanter pour les autres. Elle place l'élève en situation de performance, lui permettant de connaître celles des autres et de lui fournir des repères.

Les auditions sont aussi une approche culturelle structurante destinées aux élèves. Elles sont là pour répondre à une donnée fondamentale de l'apprentissage de la musique: *l'écoute*.

Un programme diversifié sur l'année doit apporter aux élèves le plaisir de la musique vivante et de développer leur sensibilité. Il est formellement conseillé aux élèves d'assister à ces manifestations.

Les parents reçoivent chaque semestre un bulletin d'appréciation concernant le cursus de la formation musicale.

## **V- Examens de fin d'année scolaire**

La scolarité est organisée en deux cycles de durée de quatre ans pour la formation musicale , instrumentale et chant .

### ***1) Formation musicale***

Discipline regroupant le « solfège » traditionnel indispensable à toute pratique instrumentale ou vocale, la formation de l'oreille, le sens rythmique et l'acquisition d'une culture musicale.

A la fin du cycle 1, l'élève passe un examen complet comprenant un écrit et un oral qui lui permet le passage dans le cycle supérieur.

A la fin du cycle 2, l'élève passe un examen complet comprenant un écrit et un oral qui lui permet d'obtenir une validation du 2ème cycle avec ou sans mention.

A l'intérieur de chaque cycle, un contrôle oral et écrit continu permet le passage d'un niveau à l'autre avec l'accord du professeur.

L'élève peut doubler un niveau.

Moyenne de passage: 10/20 pour les changements de cycle.

### ***2) Formation instrumentale et chant***

•Contrôle continu en 1ère et 2ème année de chaque cycle lors des auditions organisées par l'École de Musique.

•Examen blanc en 1C3 et 2C3 : une pièce au choix accompagnée par le piano.

•Examen en fin de cycle en 1C4 et 2C4: une pièce au choix et une pièce imposée de styles différents accompagnée par le piano ou autre instrument.

•Délivrance d'une attestation de validation de fin de second cycle.

•Jury: professeurs de l'établissement et le directeur qui décident de l'admission dans le cycle.

•Les examens se déroulent sur une période allant de mars à mai et sont ouverts au public.

## PRATIQUES COLLECTIVES INSTRUMENTALES

Discipline primordiale et incontournable de tout instrumentiste, chaque élève a obligation de participer à cette activité complémentaire. Les musiques actuelles doivent se pratiquer à partir du niveau 1C4 (fin du premier cycle),

### Les disciplines ou ensembles:

Musique de chambre, ensembles de classes, ateliers de musiques actuelles, ensemble à cordes, orchestre d'harmonie, chœur de scène, groupe vocal.

## CLASSE D'ORCHESTRE D'HARMONIE

La classe d'orchestre est une partie importante et irremplaçable de la formation du musicien. Elle se pratique à partir de la troisième année du 1er cycle d'instrument ou deuxième année selon l'avis du professeur et du chef d'orchestre.

La classe d'orchestre regroupe tous les élèves désignés par le professeur ou le directeur. Elle s'adresse à tous les élèves pratiquant un instrument à l'École de Musique, à savoir: flûte traversière, clarinette, saxophone, trompette/cornet, trombone, tuba, basse électrique, synthétiseur, percussions, le piano peut le cas échéant être adjoint ainsi que les cordes selon les projets.

L'orchestre se produit régulièrement en public et participe à la vie musicale de la ville. La durée de la répétition est de 1h30 par semaine et est ouvert aussi à tout instrumentiste ne suivant pas le cursus générale de l'École de Musique.

# DEPARTEMENT MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIEES

Ecole municipale de musique de Châteaulin

## Projet pédagogique des ateliers

### I Dispositif et logistique

Trois cours ont lieu le même jour, dans deux salles. Les ateliers de pratique se succèdent de 18h à 19h (1), et de 19h à 20 h (2) ; l'atelier de technique vocale prend en charge les chanteurs de l'atelier 2, puis de l'atelier 1 sur la même plage horaire.

Les professeurs de piano et de guitare sont chargés d'un atelier chacun ; le professeur de batterie/percussions dispose d'une demi-heure d'intervention à partager sur les deux ateliers ; le professeur de chant est chargé de deux cours collectifs.

Ce dispositif permet aux quatre professeurs d'intervenir ensemble dans les ateliers plusieurs fois par an.

Les élèves inscrits dans ce dispositif doivent pouvoir justifier du niveau 1er Cycle / 4ème année instrumentale ou vocale, ou être auditionnés au préalable.

L'ouverture d'un troisième atelier pourra être envisagée dans les années à venir, selon le nombre d'inscriptions.

Les élèves s'engagent à participer aux manifestations organisées par l'Ecole de Musique.

De même, ils s'engagent à participer à au moins deux concerts par an dans un lieu partenaire lié aux MAA: le Run ar Puns ; et à une session de travail en studio au Gerموir avec notre intervenant MAO.

### II Objectifs

Le dispositif mis en place vise à :

- améliorer la pratique musicale autonome
- améliorer la pratique musicale collective
- provoquer l'engagement et l'implication personnelle au sein d'un ensemble (acteur ou spectateur)
- acquérir les techniques du son et du matériel des genres musicaux amplifiés
- développer progressivement l'acquisition des outils d'improvisation, d'arrangements et de composition
- s'initier à la pratique scénique (matériel et interprétation)
- s'initier à la pratique studio (préparation, enregistrement, production)
- offrir une éducation artistique transversale



### III Moyens

Pour ce faire, nous favorisons :

- la mise en place et la structuration d'un répertoire choisi pour et par le groupe à l'année.
- les propositions autonomes des élèves en fonction de leur niveau, dans une démarche progressive.
- l'apport de fondamentaux stylistiques (lexique instrumental et vocal) par une approche analytique, mais aussi sensible, des morceaux étudiés.
- la mise en place d'un temps de balance autonome en début de chaque répétition.
- l'acquisition d'une préparation personnelle afin d'améliorer le travail collectif.
- l'écoute et la comparaison de différentes versions des morceaux étudiés et apparentés, **afin de nourrir le jeu instrumental et la culture musicale (à la maison ou en cours)**.
- la découverte et l'approfondissement des connaissances relatives au matériel utilisé.
- le lien avec les techniques acquises en FM et en MAO.
- l'acquisition de comportements autonomes face au travail de la scène et du studio (préparation, in situ, post-événement).
- l'élaboration collective d'une fiche technique par groupe, en relation avec un régisseur Professionnel.
- l'intervention pédagogique des professionnels du Run et du Gerموir dans le cadre des concerts et du travail studio.

Dpt MAA 2018

# ANNEXE

## PARTENARIAT : ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE, RUN AR PUNS

Le lieu se voit doté de deux salles dédiées à la pratique des musiques actuelles amplifiées : un **studio de répétition et un autre d'enregistrement équipé de 4 stations informatiques de musique assistée par ordinateur (MAO)**. La gestion de ces deux salles est confiée à Run Ar Puñs Association (RAPASS), avec l'embauche d'un **régisseur-accompagnateur**.

Ce nouvel outil offre à l'école municipale de musique et à son équipe enseignante, une ouverture pédagogique vers les musiques actuelles amplifiées.

### Qu'est-ce que les musiques actuelles et la musique assistée par ordinateur ?

Sous l'appellation « musiques actuelles », on entend la pratique de styles musicaux spécifiques, apparus au 20<sup>ème</sup> siècle dans la musique populaire : rock, musiques électroniques, hip-hop, reggae, pop, rock... Ces courants musicaux utilisent volontiers les nouvelles **technologies** et l'**amplification**. Il existe un diplôme spécialisé musiques actuelles, à distinguer des diplômes classiques, jazz et musiques traditionnelles. L'enseignement des musiques actuelles laissent, par rapport à l'enseignement académique de la musique dite classique, plus de place à l'**expérimentation** et sont basées de façon plus prononcée sur la transmission **orale**. Le choix du répertoire étudié est souvent fait en fonction des envies de l'élève ; l'idée étant de partir de la culture musicale de l'élève, pour lui faire découvrir autre chose, créer de la curiosité et de l'ouverture.

Les musiques actuelles peuvent être amenées à utiliser un outil généré par la pratique informatique : la musique assistée par ordinateur ou MAO. Les studios du Gerموir sont équipés en matériel d'enregistrement et de création de musique assistée par ordinateur. Ces derniers permettent d'envisager des axes pédagogiques nouveaux.

L'enregistrement :

Nous envisageons utiliser les studios pour des enregistrements pédagogiques, avec l'objectif d'appréhender ce qu'implique un enregistrement :

- installation et utilisation des micros ;
- enregistrement « live » ou en « over dub » (c'est-à-dire en empilant les prises de son faites séparément, avec synchronisation finale) ;
- enregistrement pour du feedback : mieux s'entendre et comprendre son jeu, ses défauts, envisager des améliorations, se mettre à distance de l'objet.

#### • **La Musique Assistée par Ordinateur (MAO) :**

Les stations MAO permettront de travailler à la création ou à l'arrangement musical d'œuvres et à l'écriture de partitions. C'est le logiciel *Live* d'Ableton qui sera utilisé pour la création assistée par ordinateur.

Nous pourrions proposer de l'initiation à la MAO pendant les cours de formation musicale, sous la forme d'un parcours de découverte. Pour les premiers cycles, cela permettra une découverte élargie du monde sonore, en suscitant la curiosité naturelle de jeunes qui ont déjà une pratique informatique courante et spontanée. Pour les seconds cycles, des stages de plusieurs heures permettront aux élèves de créer une œuvre musicale.

Plus globalement, cette ouverture aux musiques actuelles peut apporter aux élèves de l'école de musique, une ouverture et un enrichissement nouveau :

- Aborder l'amplification donnera aux élèves une écoute différente de leur instrument et des possibilités qu'il offre ; cela changera donc leur mode d'action et élargira leur palette expressive.
- L'école donnera la possibilité aux élèves de présenter une création, une improvisation ou une pièce à plusieurs, dans un style sortant du champ classique, pour leur morceau au choix de leur examen de fin de cycle.
- Pour les groupes de musique de chambre de l'école, l'enregistrement, l'improvisation et la confrontation avec de nouveaux styles musicaux permettront l'exploration sonore et l'élargissement du langage musical.
- La présence d'un régisseur artiste professionnel, est l'occasion de transmettre des éléments sur la réalité du monde professionnel de la musique, de désacraliser le milieu et d'en montrer les difficultés.
- Run Ar Puñs organisera également des sessions musicales amateurs, en semaine, au coin de la cheminée. Des élèves des ateliers de Musiques Actuelles de l'école de musique, partageront la scène avec des groupes de musiques actuelles. Des passerelles seront organisées entre l'Ecole de musique et le Run Ar Puns pour l'organisation de masterclass et autres rencontres avec des artistes programmés ou en résidence.

Le rôle du professeur chargé de la coordination des Musiques Actuelles de l'école de musique sera de favoriser les échanges et de permettre une approche pédagogique décloisonnée.

# ANNEXE

## **Partenariat École de Danse de Châteaulin association Danza**

Le cours d'Éveil Musique et Danse , depuis septembre 2015, est donné en binôme par une professeure de musique et une de danse. Il s'adresse aux enfants âgés de 5 ans . l'inscription se fait au choix auprès de l'École Municipale de Musique de Châteaulin ou auprès de l'école de danse de Châteaulin association Danza.

Proposé par un binôme d'enseignants, l'un musicien, l'autre danseur, il permet de découvrir ensemble les éléments fondamentaux de ces deux disciplines, grâce à des situations ludiques et adaptées au développement des enfants.

Au gré de propositions variées, seul, à deux ou en relation avec tout le groupe, l'écoute et la motricité sont mises en jeu simultanément, s'étayant l'une l'autre, pour affiner les perceptions et les productions dansées et musicales des enfants, et préparer ainsi le début du travail technique et d'écoute.

Ce cours est proposé dans le cadre du partenariat entre l'École Municipale de Musique de Châteaulin et l'École de Danse de Châteaulin ; l'éveil mixte musique et danse correspondant au schéma départemental des enseignements artistiques.

Les cours de danse contemporaine ou classique pour enfants et adolescents, dans la mesure du possible peuvent être accompagnés par des musiciens ou musiciennes enseignants de l'École Municipale de Musique : la musique vivante, improvisée ou écrite, permet de soutenir au mieux le travail des danseurs, par une respiration commune et la possibilité d'ajuster structure, tempo, couleur rythmique et émotionnel à l'écriture et à l'improvisation chorégraphique.

Les propositions musicales sont le fruit de la collaboration des deux intervenants, chacun étant force de proposition

Divers spectacles sont organisés entre l'École Municipale de musique et l'École de Danse.